

Conseil d'administration réuni en formation plénière Séance du 4 juin 2021

Délibération CA-2021-45

Approuvant l'acceptation de la donation relative à la « Maison de la chine »

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;

Vu le courrier adressé par le recteur de la région inter-académique d'Île-de-France, recteur de l'academie de Paris, chancelier des universités de Paris d'Île-de-France au Président de l'UPEC et annexé à la présente délibération,

Considérant que la Cité internationale universitaire de Paris a prévu la construction d'une dizaine de nouvelles maisons, dont la Maison de la Chine située sur une parcelle appartenant à l'Etat ayant fait l'objet en 2015 d'une convention d'utilisation au profit des universités de Paris ;

Considérant que l'objectif est de remettre gratuitement le bâtiment, dès son édification, aux universités de Paris, à l'instar des autres maisons de la Cité ;

Considérant que la livraison du bâtiment, d'une capacité de 300 chambres, est prévue pour la rentrée 2022 (la maison sera intégralement meublée et aménagée, et elle abritera, en outre, une grande salle polyvalente de 800 m2) ;

Considérant que dès son ouverture, la maison sera administrée par une fondation reconnue d'utilité publique, sur le modèle des autres maisons de pays de la Cité ;

Considérant que l'acte de donation doit prévoir que les donateurs prennent l'engagement de faire édifier la maison et d'en faire donation dès son achèvement aux universités de Paris. La valeur vénale du bâtiment estimée par France Domaine correspond au prix de revient de l'opération, soit à ce jour, environ 50 millions d'euros ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 4 juin 2021 en formation plénière, à l'unanimité des 30 membres présents ou représentés :

Article 1^{er}

Approuve la donation au profit des 11 universités de Paris, venant aux droits de l'ancienne Université de Paris, du nouveau bâtiment devant constituer la Fondation de la Chine en cours d'édification sur la parcelle à Paris 14eme, cadastrée section BI n° 5 pour 75 à 45 ça, 25 avenue André Rivoire, mise à la disposition de Paris par l'Etat au sein de la Cité internationale universitaire de Paris

Article 2

S'engage à affecter irrévocablement le bâtiment à l'accueil des étudiants et chercheurs chinois.

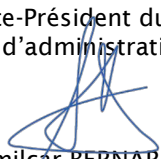
Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil.

Article 3

Donne pouvoir au Recteur de Paris, chancelier des universités de Paris, pour signer tous actes et documents nécessaires à l'acceptation de cette donation.

Fait à Créteil, le 04 juin 2021

Le Vice-Président du Conseil
d'administration


Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Rendue exécutoire à compter du 24 juin 2021 (date d'envoi au rectorat de Créteil)

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil.